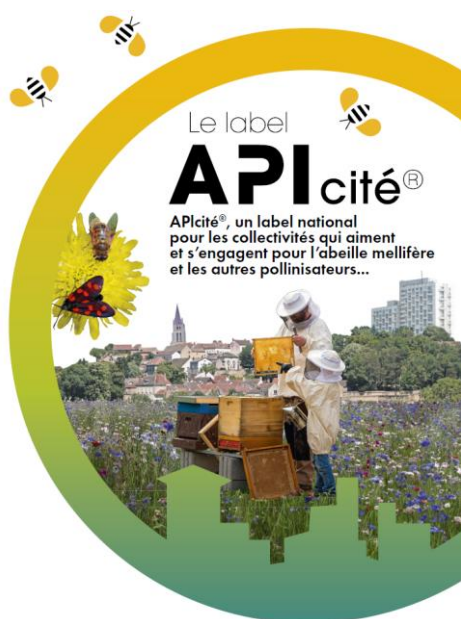


COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Mandé, le 18 décembre 2023

APIcité® : les collectivités s'engagent pour l'abeille, et l'ensemble des pollinisateurs et la biodiversité



APIcité® est le label national créé par l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) qui distinguent les collectivités qui aiment, protègent et défendent les abeilles et les pollinisateurs sauvages.

L'UNAF a remis les labels APIcité® 2023 lors de la cérémonie organisée le 18 décembre dans l'hémicycle du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) partenaire de l'UNAF dans le cadre du programme Abeille, sentinelle de l'environnement®.

A cette occasion, ce sont 129 collectivités aux profils variés et venues de diverses régions qui ont été récompensées. La cérémonie, présidée par Madame Marlyse BOUCOUR, administratrice de l'UNAF en charge du label APIcité a été ouverte par le discours d'introduction de Roderick WHETLEY, administrateur de l'UNAF et apiculteur dans le

Calvados.

Les membres du comité de labellisation APIcité étaient également présents, Madame Olivia IZQUIERDO-GREENE, Chargée de programme Prairies de Noé & Pollinisateurs Sauvages et Monsieur Denis ASFAUX, administrateur de l'Association française d'agroforesterie (AFAF) ont ainsi pu féliciter les nombreuses communes présentes et mentionner l'excellence des dossiers reçus cette année.

L'évènement a permis de réunir environ 80 élus, agents territoriaux, association, venus représenter leur collectivité. Parmi les collectivités récompensées nombre d'entre elles sont pionnières dans la mise en place de méthodes alternatives aux pesticides dans la gestion des espaces verts et ce plusieurs années avant la loi Labbé interdisant l'usage des pesticides dans les espaces publics. Par ailleurs, ces collectivités portent des projets bénéfiques



à la biodiversité telles les trames vertes, bleues voire noires (en faveur des espèces nocturnes) qui permettent une continuité des habitats naturels pour la faune sauvage. Un autre exemple d'action qui témoigne de l'importance accordée à la protection de la nature dans les projets de développement des collectivités est la prise en compte de la biodiversité dans les conditions d'accès aux marchés publics.

L'ensemble de ces initiatives privilégient la création d'espaces propices à la biodiversité, offrant ainsi un environnement favorable aux abeilles et aux autres pollinisateurs.

Sans les abeilles et autres pollinisateurs notre monde ne jouirait pas de cette diversité végétale qui fait partie du patrimoine de l'humanité et contribue à la production de plus d'un tiers de nos ressources alimentaires et à la qualité de notre environnement.

PALMARÈS 2023

Pour cette nouvelle édition nous avons parmi les 129 labellisés :

- 40 collectivités récompensées par « 1 Abeille - Démarche reconnue »
- 62 collectivités récompensées par « 2 Abeilles - Démarche remarquable »
- 27 collectivités récompensées par « 3 Abeilles - Démarche exemplaire »



Ambazac (87) - Aubigny (80) - Bitche (57) - Blangy-le-Château (14) - Boulleret (18) - Bourgs-sur-Colagne (48) – Bouvron (44) - Brussieu (69) - Carrières-sur-Seine (78) - Castres (81) - Conflans-Sainte-Honorine (78) - Crest (26) - Cublize (69) - Cuverville (14) - Cuxac-Cabardès (11) - Dourbies (30) - Dun (09) – Empeaux (31) - Empeaux (95) - Fleurieux-sur-l'Arbresle (69) - Guérande (44) - Illies (59) - La Farlède (83) - Le Tallud (79) - Les Vans (07) - Ligny-en-Barrois (55) - Longeville-les-Metz (57) - Loupian (34) - Mont-le-Vignoble (54) - Moslins (51) - Mosnac-Saint-Simeux (16) - Pons (17) - Ribeauvillé (68) - Roquebrune sur Argens (83) - Saint-Hilaire (91) - Sarzeau (56) - Savines-le-Lac (05) - Talmont Saint Hilaire (85) - Villeparisis (77) - Villepot (44)



Achen (57) - Albi (81) - Ardon (45) - Asnières-sur-Seine (92) - Auch (32) - Blain (44) - Blénod-lès-Pont-à-Mousson (54) - Blotzheim (68) - Breuillet (91) - Château-Thierry (02) - Clichy-La-Garenne (92) - Coudoux (13) - Courzieu (69) - Crêts-en-Belledonne (38) - Dommartin (69) - Dourdan (91) - Ecole-Valentin (25) - Epinay-sur-Orge (91) - Fontiers-Cabardès (11) - Gorrion (53) - Gréasque (13) - Hellemmes (59) - Heuland (14) - Ille-sur-Têt (66) - Labarde (33) - Laon (02) - La Possession (974) - Le Coteau (42) - Le Ferré (35) - Le Rheu (35) - Le Tour du Parc (56) - Libercourt

(62) - Liginac (19) - Loon-Plage (59) - Louvigné du Désert (35) - Ludon-Médoc (33) - Maisons-Laffitte (78) - Marcoing (59) - Mimizan (40) - Mondeville (14) - Montagnac (34) - Montfermeil (93) - Noyon (60) - Poiroux (85) - Pierre Bénite (69) - Pontoise (95) - Ribérac (24) - Rodez (12) - Roquevaire (13) - Sainte-Néomaye (79) - Saint-Egrève (38) - Sées (61) - Séméac (65) - Serémange-Erzange (57) - Sérignan (34) - Taverny (95) - Tayrac (12) - Thoiry (01) - Trilport (77) - Val-du-Mignon (79) - Vanves (92) - Villeveyrac (34)



Alvignac-les-Eaux (46) - Bailleul-sur-Thérain (60) - Beauvais (60) - Boé (47) - Bozouls (12) - Caylus (82) - Châtillon-sur-Chalarnonne (01) - Fondettes (37) - Fraïsse-sur-Agout (34) - Issoudun (36) - La Garde (83) - Le Plessis-Robinson (92) - Livarot-Pays d'Auge (14) - Louveciennes (78) - Mont-Saint-Aignan (76) - Nérigean (33) - Orcival (63) - Ploemeur (56) - Savigny-le-Temple (77) - Six-Fours-Les-Plages (83) - Soudan (79) - Sougé (41) - Teloché (72) - Trégueux (22) - Val d'Aigoual (30) - Vialas (48) - Villeneuve-Sur-Lot (47)

Le label APIcité[®] : pour qui ? Pourquoi ?

Toute collectivité peut candidater auprès de l'UNAF pour l'obtention du label APIcité[®], dans le but de diffuser la connaissance, l'information et les savoirs concernant la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages et de contribuer par des actions de sensibilisation à l'éducation des générations futures.

Les critères du label APIcité[®]

Les critères du label sont actualisés chaque année par le comité de labellisation composé d'experts issus de la filière apicole et de structures agricoles et environnementales.

Toutes les collectivités peuvent prétendre au label APIcité[®] en répondant à un questionnaire d'évaluation assorti le cas échéant d'éléments justificatifs.

Le questionnaire d'évaluation porte sur :

- 1) Développement durable
- 2) Gestion des espaces verts
- 3) Biodiversité
- 4) Apiculture
- 5) Sensibilisation

Nos partenaires au sein du comité de labellisation :



L'AFAF travaille, depuis 2010, au développement de l'agroforesterie en France, aussi bien sur la scène agricole, politique qu'auprès du grand public.

<https://www.agroforesterie.fr/>



Hortis, les responsables d'espaces nature en ville regroupe en son sein les professionnels de la filière du paysage et des espaces verts du secteur public.

<http://www.hortis.fr/>



L'Association Noé a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, en encourageant les changements de comportements en faveur de l'environnement.

<https://noe.org/>



La Société Nationale d'Horticulture de France rassemble différents acteurs du monde horticole : institutionnels, associatifs et jardiniers amateurs. Par son histoire, par sa place centrale au sein de l'écosystème associatif de l'horticulture et du paysage, mais également par la force de son tissu associatif régional, la SNHF est un lieu incontournable et fédérateur pour la promotion du végétal dans toutes ses fonctionnalités <https://www.snhf.org/>

Vous estimez que votre collectivité mérite d'être valorisée pour son engagement en faveur de l'abeille et de la biodiversité, alors, encouragez vos élus à postuler pour APIcité® 2024 !

La démarche est simple : il vous suffit de joindre notre chargé de projets qui vous enverra l'ensemble des documents nécessaires à la candidature de votre collectivité. Rassurez-vous, ce n'est pas compliqué !

Contactez-nous par mail à contactapicite@unaf-apiculture.info
ou par téléphone au 01 41 79 74 46